

DELIBERATION n° 2026-018

SEANCE DU 7 avril 2026



MAIRIE DE TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique que l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Ce règlement doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Il est rappelé que le règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il constitue une véritable législation interne du Conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du Conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de règlement intérieur présenté et annexé à la présente délibération

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-018-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026



MAIRIE DE
TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

SEANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Désignation des délégués du Conseil municipal aux organismes extérieurs – Renouvellement 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer les conseillers municipaux suivants :

- **Au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de l'Arros :**
Monsieur Michel DUCOMBS, conseiller municipal, titulaire
Monsieur Patrick BRU, conseiller municipal, suppléant
- **Au Syndicat Mixte Développement des Coteaux des Hautes-Pyrénées :**
Monsieur Roger SETAU, conseiller municipal, titulaire
Monsieur Michel DUCOMBS, conseiller municipal, suppléant
- **Au Service Public d'Assainissement Non Collectif :**
Monsieur Roger SETAU, conseiller municipal, titulaire
Monsieur Michel DUCOMBS, conseiller municipal, suppléant
- **Au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées :**
Monsieur Nicolas DATAS TAPIE, Maire, titulaire
Monsieur Francis ARTIGUE, Adjoint au Maire, suppléant
- **Au Conseil d'Administration du Collège de l'Arros :**
Monsieur Pierre SEUBE, conseiller municipal, titulaire
Madame Carole ACHÉ, conseillère municipale, suppléante
- **Au Comité National d'Action Sociale :**
Madame Dominique BARIS, Adjointe au Maire
- **A l'association des communes forestières :**
Madame Dominique ARNÉ, Adjointe au Maire, titulaire
Madame Séverine SARRAZIN, conseillère municipale, suppléant

- A l'association « Comité de Jumelage Tournay – La vraie Croix » :
Madame Chantal CAZAUBON, conseillère municipale, titulaire
Monsieur Laurent HAEST, conseiller municipal, suppléant.

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le
représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif
peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens"
accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DELIBERATION n° 2026-020



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

SEANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Désignation des délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune lors du renouvellement du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal, il doit être procédé à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs qui comprend, outre le maire, qui assure la présidence, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Considérant le renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026 et l'installation de la nouvelle assemblée le 21 mars 2026,

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune et qu'elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 noms), proposée sur délibération du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête, comme suit, la liste des contribuables proposés au choix de Monsieur le Directeur des Finances Publiques pour la formation de la Commission Communales des Impôts Directs.

1	Mme	PELLAPRAT	Josiane	Impasse de Bagnères – 65190 TOURNAY
2	M.	GAILHOU	Benoit	1 chemin de la Lande – 65190 TOURNAY
3	M.	ARTIGUE	Jérôme	4 avenue des Sports – 65190 TOURNAY
4	M.	SEUBE	Pierre	12 rue Marcel Rey – 65190 TOURNAY
5	M.	BRU	Patrick	7 rue du Belvédère – 65190 TOURNAY
6	Mme	ARNÉ	Dominique	15 rue Emile Gabarret – 65190 TOURNAY

065-216504472-20260407-2026-020-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

7	Mme	ACHÉ	Carole	25 avenue de Bagnères – 65190 TOURNAY
8	M.	SIMEON	Christophe	23 rue de la République – 65190 TOURNAY
9	Mme	NOBLET	Gisèle	4 rue Lestrade – 65190 TOURNAY
10	M.	RODES	Jacques	7 rue Gerde – 65190 TOURNAY
11	Mme	ROSSI	Muriel	36 rue de la cote – 65190 TOURNAY
12	M.	CARRIERE	Cédric	14 impasse de la Gare – 65190 TOURNAY
13	M.	ARTIGUE	Jean-Paul	22 place d’Astarac – 65190 TOURNAY
14	Mme	DAURAT	Anne-Marie	1 rue Gerde -65190 TOURNAY
15	M.	TRILLE	Alain	26 rue du Gabastou – 65190 TOURNAY
16	Mme	GREZES	Béatrice	11 rue Lestrade – 65190 TOURNAY
17	Mme	MAURY	Marie	20 rue Lestrade – 65190 TOURNAY
18	M.	BRAU	Jacques	10 impasse des Prunus – 65190 TOURNAY
19	M.	MONT	Serge	5 avenue de la gare – 65190 TOURNAY
20	Mme	PEREZ	Annie	1 rue Boemond d’Astarac – 65190 TOURNAY
21	M.	GERDE	André	2 rue Général Leclerc de Hautecloque – 65190 TOURNAY
22	M.	PARDON	David	28 rue des coteaux d’Arret – 65190 TOURNAY
23	Mme	VIEUXLOUP	Annie	22 rue du 8 mai - 65190 TOURNAY
24	M.	DUBARRY	Daniel	4 impasse de la gare – 65190 TOURNAY

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-020-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DELIBERATION n° 2026-021



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

SEANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,
Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres, chargés pour le compte de la municipalité de procéder à l'ouverture des plis et au choix des offres pour les procédures formalisées, et ce pour la durée du mandat ;
Considérant qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'élire les membres titulaires et suppléants de la C.A.O.

- Titulaires : Mme Dominique BARIS
Mme Régine LAQUET
M. Roger SETAU
- - Suppléants : Mme Carole ACHÉ
M. Jérôme ARTIGUE
Mme Chantal CAZAUBON

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-021-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DELIBERATION n° 2026-022



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

SEANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Délégations permanentes du conseil municipal au Maire

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il est nécessaire de faciliter la bonne marche de l'administration communale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** délégation au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines suivants :
 - Fixer, dans la limite d'un montant de 1.000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres en matière de travaux, fournitures et de services dont le montant est inférieur à 10.000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, sur tout le territoire de la commune
 - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, tant en matière de fonctionnement que d'investissement ;

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-022-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

- **DECIDE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1er adjoint
- **RAPPELLE** qu'à chaque réunion de conseil municipal, le Maire rendra compte de l'exercice de cette délégation.

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

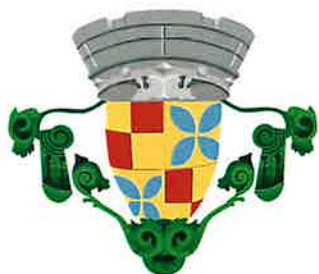
Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DELIBERATION n° 2026-023



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

SEANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Avenant au marché de travaux de la Gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2025-091 qui, suite à la signature d'avenants, fixe le nouveau montant des marchés de travaux pour la réhabilitation énergétique de la Gendarmerie à 264 926.17€.

Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la mise en peinture des ouvrages métalliques et des sous-faces et nez de balcon. L'entreprise Sud-Ouest Habitat a présenté un devis qui entraîne une plus-value de 2 313.31 € HT qui nécessite la signature d'un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De fixer le nouveau montant du marché de travaux pour la réhabilitation de la gendarmerie à 267 239.48€ € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-023-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DELIBERATION n° 2026-024

SEANCE DU 7 avril 2026



MAIRIE DE TOURNAY

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Mise en conformité de la maison des associations

Monsieur le Maire indique que des travaux de mise en conformité sont nécessaires à l'ancien presbytère afin de le rendre conforme aux règles des établissements recevant du Public (ERP). Un diagnostic Sécurité Incendie doit donc être réalisé. Il présente un devis de Socotec pour un montant de 1 650€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De retenir l'offre de la société SOCOTEC pour le diagnostic Sécurité Incendie pour un montant de 1 650€ HT.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS-TAPIE



Le Maire :

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DELIBERATION n° 2026-025



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

SEANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Demande de subvention Fonds d'Aménagement Ruraux (FAR) Projet RD 20

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux concernant la réfection des cheminements piétons de la Route Départementale n°20. L'ensemble des travaux est évalué à 134 800 €.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention dans le cadre des Fonds d'Aménagement Ruraux (FAR) 2026 pour engager les travaux le long de cette route départementale.

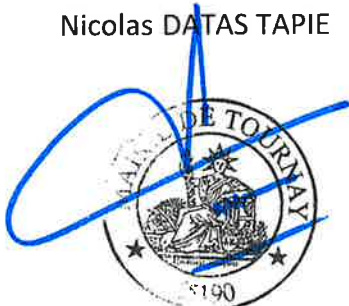
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention au titre du FAR 2026
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir ladite subvention.

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-025-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DELIBERATION n° 2026-026



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

SEANCE DU 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Demande de subvention Cheffe de projet Petites villes de demain

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du conventionnement avec l'Etat sur le programme « Petites villes de demain » la commune de Tournay peut bénéficier d'un financement FNADT à hauteur de 75% d'un poste de chef de projet.

Considérant l'embauche de Justine CHOLLET depuis le 1^{er} mars 2026,
Considérant le maintien du dispositif jusqu'au 31 décembre 2026,
Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention FNADT à hauteur de 75% du salaire de la nouvelle cheffe de projet

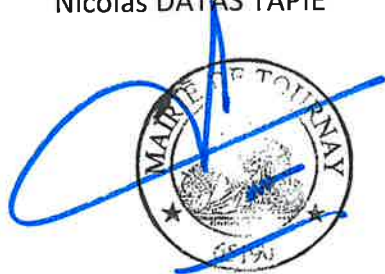
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention à hauteur de 75% du salaire de la cheffe de projet
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir ladite subvention.

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-026-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

DELIBERATION n° 2026-027

SEANCE DU 7 avril 2026



**MAIRIE DE
TOURNAY**

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 01/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 avril 2026 à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS TAPIE, Michel DUCOMBS, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Carole ACHÉ, Dominique ARNE, Dominique BARIS, Chantal CAZAUBON, Régine LAQUET, Céline PAOLI et Séverine SARRAZIN

Absents :

Céline PAOLI donne procuration à Dominique ARNÉ

Secrétaire de séance : Dominique ARNÉ

Demande de subvention FIPD

pour la mise en place d'un système de vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection. La dépense prévisionnelle est de 55 653,98€ HT. Monsieur le Maire propose de demander le taux maximum de subvention au titre du FIPD 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De demander une subvention au titre du FIPD 2026
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir ladite subvention.

Fait et délibéré le 07/04/2026

Pour copie conforme

Le Maire,
Nicolas DATAS TAPIE



Le Maire:

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20260407-2026-027-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026